

PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire de CHEMINOT

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie CHAPPELLIER

Tél : 03 87 34 87 87
Fax : 03 87 34 87 84
Mail : anne-marie.chappellier@moselle.gouv.fr

Metz, le 13 février 2020

TÉLÉCOPIE

Objet : **Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles**

1. **J'ai l'honneur de vous informer que votre commune,**
par arrêté interministériel du 28 janvier 2020 publié au Journal officiel le
13 février 2020,

a été reconnue en état de catastrophe naturelle
- pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018.
2. Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et
engager la procédure d'indemnisation.
↳ un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la Préfecture
3. Notification de cette décision interministérielle et de sa motivation vous sera
prochainement adressée par courrier, accompagnée d'une copie de l'arrêté
interministériel et d'une fiche d'information sur les conditions d'indemnisation.

Pour le Préfet,
Le Chef du SIDPC



Sylvain GENY